

# CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIAL FAMILIALE

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DE CESF)



2019

---

## METIER

Le conseiller en économie sociale familiale est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes ; compétences qui vont leur permettre d'accéder à leurs droits, de prévenir et de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent.

Son intervention privilégie la participation active et permanente des usagers/habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

---

## EMPOYEURS

Le conseiller en économie sociale familiale exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires,...

---

## LA FORMATION

La formation comporte en **alternance 540 heures d'enseignement théorique** réparties sur un an à partir de **septembre 2019** jusqu'en **juin 2020** et **560 heures d'enseignement pratique**.

# LA FORMATION *(suite)*

## Formation Théorique

<b>DF 1</b>	Connaissance majeure des domaines de l'économie sociale familiale	140 h
<b>DF 2</b>	Les principes de l'intervention sociale	250 h
<b>DF 3</b>	Communication professionnelle	40 h
<b>DF 4</b>	Connaissance des politiques sociales et des Institutions. Travail en équipe et partenariat.	90 h
<b>LVE</b>		20h

## Formation pratique

560 h

**Stage professionnel** de 16 semaines : il s'effectue auprès d'une Conseillère possédant le diplôme d'état de CESF. Ce stage permet de prendre contact avec la profession, de se repérer dans les politiques sociales et de s'impliquer en tant qu'acteur dans une situation professionnelle.

# L'ACCES A LA FORMATION

## CONDITION D'ACCÈS *(Sous réserve de la commission de validation)*

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants : diplôme d'Éducateur Technique Spécialisé, d'Éducateur Spécialisé\*, d'Assistant de Service Social\*, d'Éducateur de jeunes enfants, DUT Carrières Sanitaires et Sociales, BTS en Economie Sociale Familiale.

\* pour les titulaires du DE ES ou DE ASS, accès à la formation en 1 an (BTS ESF+DE CESF), nous contacter.

1<sup>ère</sup> session | 2<sup>ème</sup> session

## INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire en formation, il faut compléter le dossier de candidature, disponible à l'accueil de notre établissement ou sur notre site internet ([www.ifcaad.fr](http://www.ifcaad.fr)).

Inscriptions jusqu'au :

25/03/19

3/06/19

## EPREUVE D'ADMISSION

Une fois le dossier accepté, vous passerez l'**épreuve d'admission** : épreuve orale dont l'objectif est d'évaluer la motivation et l'aptitude des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention sociale.

Elle est constituée d'un entretien à orientation psychologique et d'un à orientation professionnelle sur la base de l'écrit fourni par le candidat dans le dossier d'inscription.

Epreuve Orale :

Avril 2019

Juin 2019

Coût de l'oral : 104 €

# COÛT ET FINANCEMENT

**Coût Pédagogique ; Droits d'inscription ; Frais de scolarité :** nous consulter.

A noter : en cas de dispense partielle de formation, un devis spécifique sera établi.

Financement de la formation	Aides	Contacts
<p><b>Formation en voie directe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Financement personnel. <i>Sous conditions.</i></li><li>Financement par la Région qui définit un nombre (quota) de prise en charge : démarche assurée par l'organisme de formation. <i>Sous conditions d'éligibilité.</i></li></ul>	<p>Bourse d'étude en travail social (de la Région). Conditions, renseignements : <a href="http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr">http://boursesanitaireetsociale.grandest.fr</a></p> <p><b>ou</b></p> <p>Rémunération de Pôle Emploi (AREF*) selon les cas.</p>	<p>ESEIS - Pôle Emploi ou Mission Locale</p>
<p><b>Formation par alternance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'employeur et/ou la Région pour l'<b>apprentissage</b> (jeunes jusqu'à 30 ans)</li><li>L'OPCA** et l'employeur pour un <b>contrat de professionnalisation</b> (jeune jusqu'à 26 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans)</li></ul>	<p>Salaire versé par l'employeur (variable selon l'âge et l'année de scolarité)</p>	<p>CFA ARASSM (voir au dos) - L'employeur - L'OPCA**</p>
<p><b>Vous êtes salarié :</b> (en CDD, CDI, Intérim ou contrat aidé)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'employeur et/ou son OPCA**</li><li>Le plan de formation</li><li>La PRO A (période de reconversion ou de promotion par alternance)</li><li>Le projet de transition professionnelle (PTP, anciennement le CIF)</li></ul>	<p>Salaire versé par l'employeur</p>	<p>L'employeur - L'OPCA**</p>

**Formation éligible au CPF (Code CPF : 161321)**



\*allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation

\*\*Organisme Paritaire Collecteur Agréé

Références réglementaires du diplôme, de la formation et de la profession :

- Arrêté du 1er septembre 2009
- JORF n°0203 du 3 septembre 2009
- BO-Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2009/0 du 15/10/2009

## REUNIONS D'INFORMATIONS

**A Schiltigheim à 17h :**

Jeudi 14 mars 2019

Jeudi 16 mai 2019

## CONTACTS

**N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :**

### SITE DE SCHILTIGHEIM

**Responsable pédagogique :**

Caroline Brungard, 03.88.18.61.74, [caroline.brungard@eseis-afris.eu](mailto:caroline.brungard@eseis-afris.eu)

**Secrétariat :**

Sarah Lecerf, 03.88.18.61.35, [sarah.lecerf@eseis-afris.eu](mailto:sarah.lecerf@eseis-afris.eu)

**[www.ifcaad.fr](http://www.ifcaad.fr)**

**[www.eseis-afris.eu](http://www.eseis-afris.eu)**

- **sur l'apprentissage :** CFA Sanitaire, Social et Médico-Social - ARASSM

03 88 18 25 61, [cfa@arassm.fr](mailto:cfa@arassm.fr)



sanitaire, social et médico-social

**[www.arassm.fr](http://www.arassm.fr)**



**ESEIS - Site de Strasbourg  
(Siège Social)**  
3 rue Sédillot BP 44  
67065 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 21 19 90

**ESEIS - Site de Schiltigheim**  
12 rue Jean Monnet  
CS 90045  
67311 Schiltigheim Cedex  
Tél : 03 88 18 61 31

**ESEIS - Site de Illzach**  
2B rue des Alouettes  
CS 30082  
68312 Illzach Cedex  
Tél : 03 89 52 25 26